
*Réforme du recrutement et de la formation des enseignants,
l'avis du SNPTES-UNSA*

Le ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, devrait annoncer, prochainement, une nouvelle réforme des conditions de recrutement des enseignants. Il s'agirait, notamment, d'avancer, dans le cursus universitaire, en troisième année de licence, le moment auquel les étudiants et étudiantes devront se présenter au concours de recrutement.

Pour le SNPTES, le ministère de l'enseignement supérieur, sa ministre, les établissements d'enseignement supérieur et les organisations syndicales membres du CSA ministériel doivent, nécessairement, être associés à l'élaboration de cette réforme ambitieuse.

Autre piste envisagée par l'autorité ministérielle, les lauréats du concours, heureusement toujours formés à l'Université notamment au sein des INSPE, devraient obligatoirement préparer un master « enseignement » tout en percevant, d'après les informations du SNPTES, une indemnité en première année de master puis une rémunération en seconde année tout en devant assurer alors, en contrepartie, des fonctions d'enseignement à temps partiel.

Pour le SNPTES, même si les pistes avancées ne doivent pas, par un réflexe pavlovien, être rejetées, elles conduisent à quelques inquiétudes et remarques.

Tout d'abord, la charge de travail, pour les futurs M2, risque d'être considérable notamment s'ils sont affectés sur un mi-temps d'enseignement. Le jeune recruté serait ainsi contraint de cumuler sa formation en master, sa première expérience d'enseignant et, c'est primordial, sa formation à la recherche avec la rédaction d'un mémoire qui demeure l'atout principal du diplôme de master. Autrement dit, pour le SNPTES, un futur enseignant doit, nécessairement, avoir été initié à la recherche au sein de nos universités.

Par ailleurs, les successions de réformes du recrutement et de la formation initiale des enseignants ont tendance à générer, chez les aspirants à l'enseignement, une perte de repères. Les personnels eux-mêmes, dans l'éducation nationale comme dans l'enseignement supérieur, sont ainsi incapables, à cette heure, d'informer correctement les étudiants sur les modalités futures (voir actuelles) des différents concours et de la formation initiale.

Ensuite, et surtout, pour le SNPTES, cette réforme justifiée, en partie, par la volonté réelle de mettre fin à la crise des vocations, n'est qu'un pis-aller et risque de ne pas inverser la courbe du recrutement.

En réalité, pour le SNPTES, même si les modalités du recrutement peuvent, à la marge, expliquer la baisse du nombre de candidats, le problème, comme les solutions, se trouvent ailleurs.

Ainsi, outre la question de la rémunération, beaucoup de jeunes hésitent à se diriger vers l'enseignement par crainte ou, parfois, par manque d'informations précises (certains pensent ainsi qu'ils seront obligés de rester enseignants jusqu'à leur retraite !).

Enfin, pour le SNPTES, si réellement le gouvernement désire recruter des enseignants fonctionnaires..., il convient donc, à la fois : d'améliorer réellement les rémunérations ainsi que les perspectives de carrière ; d'informer nos étudiantes et étudiants aussi bien sur le recrutement que sur les carrières ; d'élargir la possibilité réelle de recruter des salariés et agents publics qui désirent se destiner à l'enseignement et, enfin, de gommer l'image négative de l'éducation nationale et de l'ensemble de ses personnels qu'ont pu colporter, certains médias, certains politiques ou certains piliers du Café du commerce.

Choisy-le-Roi, le 21 novembre 2023